**Syndicat de l'Enseignement laïque**

 Les membres du Syndicat de l'Enseignement laïque du Finistère (Section du S. N.) réunis en A. G., à Quimper, le 29 novembre ;

 **Considérant** que l'aggravation des conditions de début dans l'enseignement comme dans toutes les branches de l'activité est un pas vers le fascisme,

  **Considérant** que la diminution des crédits affectés à l'éducation des enfants du peuple, tandis que s'enfle dans d'énormes proportions le budget de la guerre, est le propre d'une période de régression sociale,

  **Considérant** que les conséquences de cette diminution sont le plus fortement ressenties dans le personnel par les débutants,

  ***S'élèvent*** avec véhémence contre la nomination, en qualité d'intérimaires, des **normaliens** dont le droit (d'ailleurs reconnu par le ministère lui-même dans sa circulaire du 9 novembre 1934) était d'obtenir une délégation de stagiaire et la titularisation au 1er janvier 1935,

 ***S'indignent*** de voir laisser sans travail, sous prétexte d'économies, de nombreux intérimaires auxquels la qualité de chômeurs n'est même pas reconnue,

 ***Protestent*** contre la non-délégation de stagiaires, en octobre, des intérimaires pourvus du C. A. P., ce qui leur enlève (de même qu'aux normaliens) la possibilité d'être titularisés au 1er janvier 1935, comme la loi de décembre 1932 leur en donnait le droit.

 ***Réclament*** le retrait des dispositions scandaleuses prises par le Gouvernement issu de l'émeute du 6 février, et

 ***Demandent***, par le retour pur et simple à la légalité : du travail pour tous, la titularisation des normaliens, sortis cette année, au 1er janvier 1935, l'application de la loi de décembre 1932 aux intérimaires pourvus du C. A. P., le remplacement obligatoire des maîtres on congé de maladie , les créations de postes qui s'imposent.

La Section du Finistère.

D’après *Le Citoyen*, 6 décemnbre 1934

 *Le Citoyen* du 6 décembre 1934